



ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS

HORS NOUVELLE-AQUITAINE

Fort de son expertise de plus de 20 ans au service de la création et du développement des Groupements d'Employeurs (GE), le CRGE accompagne les porteurs de projets dans la création de leur GE sur l'ensemble du territoire national.

Le CRGE intervient, sur devis dans le cadre d'une prestation de service et d'une convention d'accompagnement, à 3 niveaux :

Formalisation du projet de GE
Modélisation du GE
Démarrage du GE

Conditions tarifaires en vigueur au 01/01/2022. Les tarifs s'entendent HT (application du taux de TVA en vigueur) et sont sous réserve de modifications législatives en cours d'année.

Attention, ces tarifs ne prennent pas en compte les éventuels frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des intervenants pour le compte du CRGE.

FORMALISER SON PROJET DE GE

Accueil et aide à la réflexion

Diagnostic du projet

Confirmation ou infirmation du projet de GE

Si infirmation, mise en relation, si possible, avec un autre interlocuteur

Si confirmation,

- Aide à la rédaction d'un cahier des charges d'étude de faisabilité, + proposition de cabinets spécialisés dans la conduite d'études de faisabilité

Conduite de l'étude de faisabilité

Diagnostic de territoire et/ou de secteur d'activité

Information des prescripteurs (institutionnels, acteurs de l'emploi et de la formation, branches professionnelles, organisation syndicales, ...)

Sensibilisation des employeurs ciblés à la mutualisation d'emploi et au dispositif GE puis recueil des besoins en compétences (enquête par questionnaire puis rencontre individuelle)

Restitution collective (prescripteurs et employeurs) des résultats de l'étude de faisabilité

offert

400€ HT

sur devis

auprès de prestataires extérieurs incluant le suivi par le CRGE

MODÉLISER SON GE

Modélisation juridique

Accompagnement dans le choix de la forme juridique

Accompagnement à la rédaction des documents constitutifs (statuts, règlement intérieur)

Accompagnement dans le choix de la convention collective, du régime social et de l'OPCO

1200€ HT

*par jour
d'accompagnement*

Modélisation économique

Aide à l'établissement du budget prévisionnel du GE

Aide à la détermination des coûts de mise à disposition des salariés du GE

Aide à la construction du prévisionnel de trésorerie du GE et à l'évaluation des besoins au démarrage

1200€ HT

*par jour
d'accompagnement*

Modélisation organisationnelle

Conseil dans la structuration du GE en matière de gouvernance et d'animation

Réflexions autour du mode de fonctionnement (convention de mise à disposition, transfert de contrats de travail, rédaction de contrats de travail, ...)

1200€ HT

*par jour
d'accompagnement*

DÉMARRER SON GE

Accompagnement dans la réalisation des formalités administratives de déclaration (procès-verbal d'AG constitutive, dépôts des statuts en préfecture, communication auprès de la DREETS, démarches auprès des services des impôts et des organismes sociaux, ...)

Conseils dans la recherche d'aides financières au démarrage

1200€ HT

*par jour
d'accompagnement*

Une fois créé, le GE peut adhérer au CRGE pour :

- bénéficier d'un appui dans sa gestion quotidienne
- échanger avec d'autres GE
- avoir recours au service juridique
- avoir recours au service paye
- accéder aux formations de l'organisme de formation du CRGE



Rendez-vous sur www.crge.com

SE FORMER AUX FONDAMENTAUX DE LA GESTION D'UN GE

Dans le cadre de son activité de formation certifiée Qualiopi, le CRGE propose un parcours d'appréhension des fondamentaux de la gestion d'un Groupement d'Employeurs.

Déclinée en 3 modules distincts (aspects juridiques, aspects économiques et financiers, aspects sociaux), cette formation peut faire l'objet d'une prise en charge par les OPCO.

Découvrir le programme